

N/REF : 25/01/2025 20H50 C:263561 I:33197
V/REF : OSMIL806976699
V/Appel du Samedi 25/01/2025 a 20H50

FONCIA ALPES DAUPHINE

**1 RUE DES TROPIQUES
38130 ECHIROLLES**

V/REF.IMM. 1348
IMMEUBLE : VILLENEUVE 150 -1348
150, GALERIE DE L'ARLEQUIN
SDC FONCIA COURSIVE 1-5
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 27 Aout 2025

Référence Marché: 24063DTPS

LOCALISATION : ALLEE N°150 ARLEQUIN-LOGEMENT DE M.BOUFFARD-1ER ETAGE-TEL:*06 64230366*

MOTIF : FUITE SOUS L'EVIER DE LA CUISINE- LA VANNE D'ARRIVEE D'EAU DU
LOGEMENT EST COINCEE DONC IL NE PEUT PAS FERMER L'EAU

Donneur d'ordre : _ SDH URGENCES

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 25/01/2025 A 21H00 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME BOUFFARD.

CONSTAT D'UN REFOULEMENT SUR L'EVACUATION DU LAVE-LINGE.
ESSAI SANS SUCCES DE DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE.
BOUCHONNAGE EVACUATION LAVE-LINGE.
NECESSITE D'UN CURAGE RAPIDE.

LE 26/01 A 00H01 :
RETOUR SUR PLACE A LA DEMANDE DE L'OCCUPANTE QUI SIGNALAIT LA
PERSISTANCE DU PROBLEME.
RECHERCHE DE LA COLONNE SOUS LA GALERIE CAR PAS D'ACCES A PARTIR DU
LOGEMENT.
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU PIED DE CHUTE A PARTIR DE LA GAINES SOUS LA
GALERIE A PARTIR D'UN TROU CREE.
POSE D'UN BOUCHON.
PRESENCE IMPORTANTE DE GRAISSE.

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 26/08/25 a 10H06 _ Envo i AB/Devis/Impayé.
AS AB Email envoyé le 22/07/25 a 16H04 _ Envo i AB/Devis/Impayé.
AS AB Email envoyé le 28/03/25 a 12H27 _ Envo i AB/Devis/Impayé.
AS AB Email envoyé le 29/01/25 a 11H37 M. M DUCA-CORDONNIER

AH LCOMPTER Email envoyé le 27/01/25 a 09H39 _ SRC Envoi CR Astreinte

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEBOUCH002-Débouchage colonne	1	118,00	118,00
1,00	INTASTRE007-+Value interv en astreinte	2	150,00	150,00
1,00	DEBOUCH002-Débouchage colonne	2	118,00	118,00
TOTAL H.T.				386,00
T.V.A. a 10,00%				38,60
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>424,60</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN